

MAIRIE DE VERTHEUIL EN MEDOC

33180 VERTHEUIL

Département
De la GIRONDE—33

Arrondissement de LEPARRE
Canton de PAUILLAC

Tél. : 05 56 73 30 10
Fax : 05 56 73 38 19
E Mail : comunedevertheuil@orange.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **EN DATE DU 10 AVRIL 2015**

L'an deux mil quinze, le dix Avril à dix huit heures trente, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Rémi JARRIS, Maire de VERTHEUIL.

PRESENTS : MM JARRIS, ARDILLEY, PREVOSTEAU, Mmes MORLAN-TARDAT, DU-BOIS, CHAISE-LEPINE, MAIRE, SAINTEMARIE, FRANCHINI, MOUFLET MM LELONG, LOBET et GRAULIERE,

ABSENT EXCUSE :

Monsieur BEAU qui donne procuration à Monsieur ARDILLEY
Monsieur MILLET qui donne procuration à Monsieur PREVOSTEAU

Madame DUBOIS est nommée secrétaire de séance.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Monsieur Le Maire présente en détail à ses collègues, le Compte Administratif 2014, qui laisse apparaître un excédent de clôture au 31 Décembre 2014 avec un cumul des années précédentes de 109.365,16 Euros.

Le Compte Administratif 2014, qui concorde exactement avec le Compte de Gestion du Trésorier Payeur, est donc approuvé par 14 voix (Monsieur JARRIS n'ayant pas participé au vote).

2) VOTE DU COMPTE DE GESTION 2014

Le compte de Gestion 2014, établi par le Trésorier de Pauillac, présente le même excédent, est également approuvé à l'unanimité.

3) AFFECTATION DE RESULTATS DE L'EXERCICE 2014

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2014, décide à l'unanimité, sur proposition du Maire, d'affecter le résultat de la section de Fonctionnement de la façon suivante:

Résultat de la section de fonctionnement à affecter :

•	Résultat de l'exercice 2014:	+ 233.322,85 €
•	Résultat reporté de l'exercice N-1	+ 196.550,37 €
•	Résultat de clôture à affecter	+ 429.873,22 €

Besoin réel de financement de la section d'Investissement :

•	Résultat de l'exercice 2014	- 126.467,41 €
•	Résultat reporté de l'exercice N-1	- 199.637,51 €
•	Résultat compte cumulé	- 326.104,92 €
•	Dépenses d'Investissement restant à réaliser	- 17.882,40 €
•	Recettes d'investissement restant à réaliser	+ 23.479,26 €
•	Solde des restes à réaliser	+ 5.596,86 €
•	Besoin réel de financement (compte 001)	- 320.508,06 €

Affectation de résultat de la section de fonctionnement :

•	En couverture du besoin réel de financement de la section d'Investissement (compte 1068)	320.508,06 €
•	Affectation en report au 002	109.365,16 €

4) VOTE DES TROIS TAXES LOCALES DIRECTES 2015

Monsieur Le Maire présente à ses collègues l'état de notification des trois taxes locales directes pour l'année 2015 avec les allocations correspondantes.

Il commente également les taux d'imposition et les compare avec les moyennes nationale et départementale.

Aussi, après discussion, le Conseil Municipal accepte par 14 voix pour et une abstention les taux de la taxe d'habitation, du foncier bâti et du foncier non bâti, qui restent inchangés.

Les taux arrêtés sont les suivants:

- Taxe d'habitation: 17.53 %
- Taxe du foncier bâti: 22.18 %
- Taxe du foncier non bâti: 44.41%

5) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

Le Conseil Municipal établit en détail, par chapitre et par article, le Budget Primitif 2015, tel qu'il a été élaboré par la Commission des Finances le 02 Avril dernier.

Après plusieurs précisions données aux conseillers municipaux, ceux-ci acceptent unanimement le budget voté au chapitre qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à 882.152,71 Euros pour la section de fonctionnement et à 797.278,18 Euros pour la section d'investissement.

A la section de fonctionnement, quelques comptes ont été réajustés en fonction des dépenses déjà réalisées ou à réaliser en section d'investissement.

D'autre part, les participations intercommunales ont été appropriées aux besoins et les subventions habituelles ont été reconduites avec les modifications suivantes et adoptées à l'unanimité des membres présents :

ACCA	1500
Anciens Combattants	0
A.P.E	810
Ball Trap	900
Vertheuil loisirs	1600
Elan Vertheuillais	810
Garde Mémoire	720
La Passiflore	720
Les Amis de L'Abbaye	1300
Les Papilles	250
Pompiers de Pauillac	105
Santé Bucco Dentaire	350
Tennis de table	500
Jeunes Sapeurs Pompiers du Centre Médoc	270
TOTAL	9.835

6) FDAVC 2015

Monsieur PREVOSTEAU , Adjoint en charge de la voirie, présente à l'assemblée communale le programme de réfection des voies communales proposé au titre du Fonds Départemental d'Aide à la Voirie Communale 2015:

- VC205 : Rue du Moulin sur 974 mètres pour 32.998,50 € H.T
- VC 203 : Rue des châtaigniers sur 1686 mètres pour 23.168,50 € H.T

soit un total hors taxes de 56.167,00 € et 67.400,40 €

Ce programme est éligible pour un montant plafonné à 25.000,00 € au taux de 35 %, avec application d'un coefficient de solidarité de 102.

Le financement proposé est le suivant :

• Montant des travaux H.T	56.167,00 €
• Subvention sollicitée :	
35% de 25.000 € x 102(CDS)	8.925,00 €
• Autofinancement y compris TVA	58.475,40 €
• Montant total T.T.C	67.400,40 €

Le Conseil après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la présente délibération et charge le Maire de faire toutes les démarches nécessaires pour l'obtention de la subvention.

7) F.D.A.E.C 2015

Le Maire présente au conseil les travaux et équipements communaux susceptibles d'être éligibles à la subvention départementale du F.D.A.E.C 2015. Il s'agit de travaux d'investissement (voirie et matériels).

Les devis relatifs à ces travaux s'élèvent à 25.806,71 € H.T.

Le plan de financement est le suivant :

• Parking Rue du Ruisseau:	7.263,00 € H.T
• Groupe électrogène de Secours Salle des Augustins :	18.543,21 € H.T
	<hr/>
	TOTAL H.T
	25.806,71 € H.T
• Subvention sollicitée	18.750,00 € H.T
• Autofinancement y compris TVA	12.568,05 € H.T
• Montant total TTC	30.968,05 € T.T.C

Le conseil après en avoir délibéré accepte à l'unanimité la présente délibération et charge le Maire de présenter la demande de subvention au Conseil Général au titre du F.D.A.E.C 2015.

8) TARIFS COMMUNAUX

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, l'assemblée adopte à l'unanimité les tarifs suivants:

- Prix du repas au restaurant scolaire: 2.20 € (y compris la serviette). Ce tarif sera applicable à partir de la rentrée de Septembre 2015.

- Location de la salle des Jeunes :
Pour les Vertheuillais : 100 € plus 25 € pour le nettoyage
Pour les non vertheuillais: 150 € plus 25 € pour le nettoyage.
Ces tarifs sont applicables à compter de ce jour sauf pour les réservations fermes.

- Location de la salle des Augustins :
Pour les Vertheuillais : 450 € + 100 € par jour supplémentaire (y compris le ménage
Pour les non vertheuillais : 1000 € du vendredi midi au dimanche matin 9 h (y compris le ménage) + 100 € par jour supplémentaire.

Tarifs applicables pour toute nouvelle réservation. L'ancien tarif s'applique pour toute réservation ferme.

9) DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE VERTHEUIL A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;
Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts;
Considérant que chaque commune doit être représentée par un représentant titulaire et un représentant suppléant;
Considérant que le Conseil Municipal doit procéder à l'élection du représentant titulaire et du représentant suppléant;

Est candidat pour être titulaire :

Monsieur Rémi JARRIS

Est candidat pour être suppléant :

Monsieur Jacques ARDILLEY

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Nomme à l'unanimité Monsieur Rémi JARRIS en tant que représentant titulaire et Monsieur Jacques ARDILLEY en tant que représentant suppléant.

10) MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ANIMATION ET VIE ASSOCIATIVE ET CULTURE

Madame Nicole CHAISE-LEPINE propose sa candidature pour intégrer les commissions citées en objet.

Le conseil approuve à l'unanimité la nouvelle composition des commissions suivantes :

Culture, Communication, Tourisme:

Présidente: Michèle MORLAN-TARDAT

Membres : Rémi JARRIS

Odile Maire

Nicole CHAISE-LEPINE

Animation , Vie Associative, Jeunesse, Jumelage:

Présidente: Brigitte DUBOIS

Membres: Remi JARRIS

Sophie MOUFLET

Grégory GRAULIERE

Nicole CHAISE-LEPINE

11) ECHANGE DE CHEMINS RURAUX

Le Maire expose à l'assemblée la situation actuelle du chemin rural servant de limite communale avec la commune de Cissac et traversant les vignes du château Victoria.

Il se trouve que des vignes ont été plantées sur le chemin et le château Victoria désire régulariser la situation en devenant propriétaire du chemin, au lieu dit « Coutelin ». Il serait souhaitable qu'en échange de ce chemin rural, nous sollicitons l'attribution d'un chemin, jusqu'alors privatif, mais dont l'intérêt communal est évident.

Il s'agit du chemin dans le prolongement de la passe communale qui va du cimetière à la limite communale avec la commune de Saint Estèphe.

Nous pourrions également, afin d'acquérir ce chemin, proposer un chemin rural depuis longtemps abandonné et traversant les bois du Bas de Coutelin.

Après en avoir débattu le conseil accepte de lancer cette procédure et charge le Maire de faire des propositions dans ce sens.

12) RELATIONS ENTRE LA COMMUNE ET LES ASSOCIATIONS COMMUNALES

Dans le but de clarifier les rapports commune/associations et d'éviter les conflits d'intérêt, la prise illégale d'intérêt ou la gestion de fait des deniers publics, le maire expose à l'assemblée le cadre juridique d'intervention des associations dans la vie municipale.

La plus extrême prudence est de mise afin d'éviter toute situation d'interférences

entre les élus ayant délégation dans les domaines faisant l'objet des associations qu'ils dirigent.

Dans le cas particulier des Amis de l'Abbaye, les propositions faites doivent faire l'objet d'un nouvel examen commune/associations. Le Maire invite les Amis à s'installer à la même table que lui pour résoudre les problèmes en cours.

13) CONSTITUTION DE LA COMMISSION SYNDICALE

Associer nos concitoyens à la gestion des problèmes communaux était l'une des promesses de campagne de l'équipe municipale.

Afin de mettre en place cet outil participatif, une information figurera dans le prochain bulletin municipal.

14) RESERVE COMMUNALE DE SECURITE CIVILE

Monsieur Christian BANDOL, désigné par le conseil pour diriger cette réserve, propose de lancer une campagne de recrutement et pour cela des flyers d'information seront distribués.

15) COMPTE RENDU 2013 SUR LA CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport mis à disposition du public.

16) QUESTIONS DIVERSES

- L'inauguration de la plaque de l'école primaire Lucie Aubrac est fixée au Vendredi 8 Mai 1945 à 11 h 30 à l'occasion des commémorations de la victoire de 1945.
- Projet de Loi Santé Publique : Le Maire informe le conseil sur les attaques dont est l'objet la viticulture au moyen de cette loi en cours d'examen.
- Pique-Nique Européen: Le Maire informe qu'à l'occasion de cet événement dans lequel sont associés les Vertheuillais, il est proposé la mise en place d'une exposition d'artistes européens en Médoc à l'initiative de Médoc –Actif. La proposition est acceptée.
- Affichage électoral en dehors des emplacements légaux. Le Maire informe le conseil qu'il a exercé son pouvoir de police pour sanctionner les infractions commises par un parti.
- IME de Saint Laurent : la délibération de dissolution n'est pas prise faute d'informations précises à ce sujet.
- Le Maire fait part d'un décret permettant l'alourdissement des pénalités en cas de dépôt sauvage des ordures.
- Le Maire propose au conseil, une rencontre avec les Vertheuillais pour expliquer le contenu du budget et plus particulièrement les risques d'étranglement de nos communes qui, contraintes de prendre en charge les compétences abandonnées par l'Etat (urbanisme, rythmes scolaires etc...) et de subir une baisse drastique des dotations, n'auront pas d'autre choix que d'augmenter les impôts dans un très proche avenir, comme cela se fait partout en France.

Toutes les questions soumises à délibération étant épuisées, la séance est levée à 21 h 30.